

IDENTIFICATION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN VUE DE LEUR PROTECTION SUR LE MASSIF DU VERCORS

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET PISTES D'ACTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le SDAGE préconisent de définir des Zones de Sauvegarde pour le futur pour l'AEP au sein des masses d'eau stratégiques à l'échelle globale.

Sur le territoire du massif du Vercors, 2 masses d'eau stratégiques sont répertoriées :

- Les Calcaires et marnes crétacées du Vercors (masse d'eau 111)
- Les Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors (masse d'eau 515)

Une zone de Sauvegarde désigne une ressource dite « stratégique » importante en quantité et dont la qualité et la localisation par rapport aux zones de consommation (actuelles et futures) induit des coûts d'exploitation acceptables.

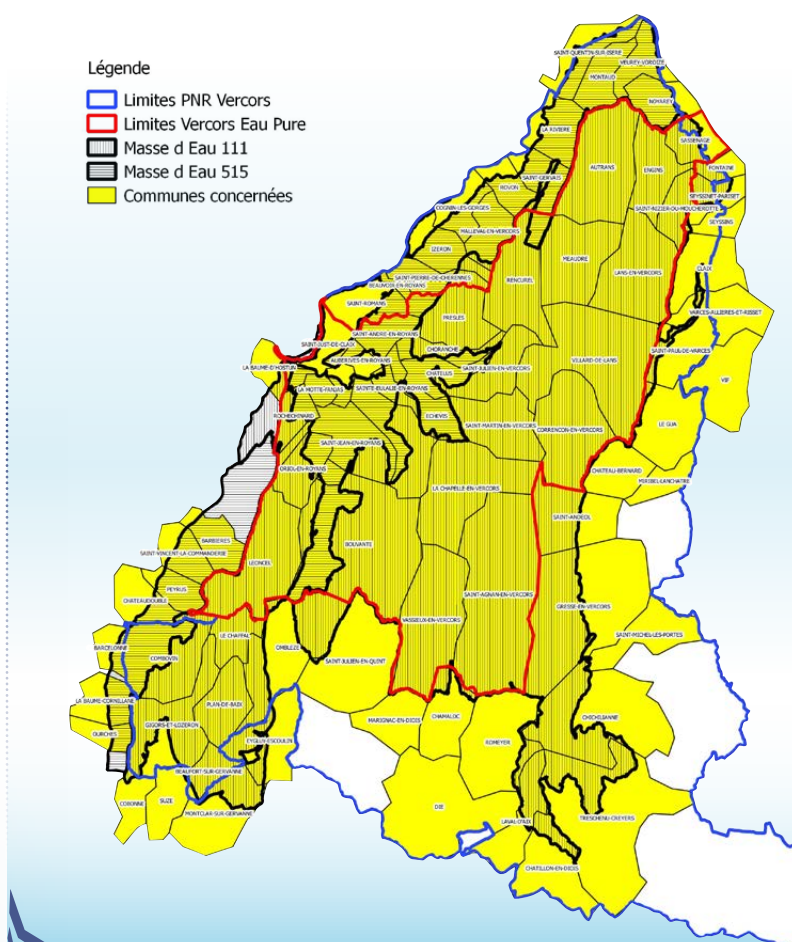
Le Parc Régional du Vercors s'est saisi du sujet et a mené entre 2015 et 2017 une étude visant à :

1. Délimiter des zones de sauvegarde au sein des deux masses d'eau souterraine stratégiques et caractériser leur fonctionnement et leur potentialité.
2. Proposer un plan d'actions permettant la protection quantitative et qualitative des ressources stratégiques appartenant aux zones de sauvegarde, sur le long terme.

Deux types de zones de sauvegarde sont à différencier :

- Les **Zones de Sauvegarde Exploitées (ZSE)** : zones déjà utilisées pour l'AEP et donc protégées ou partiellement protégées par la réglementation existante (périmètres de protection par exemple) mais nécessitant des mesures de protection complémentaires (pour une meilleure protection sur le long terme ou une augmentation du prélèvement...).
- Les **Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA)** : zones peu ou pas sollicitées actuellement, mais qui présentent un potentiel intéressant et justifient une protection en vue d'une exploitation future.

Les masses d'eau souterraine stratégiques pour l'eau potable du Vercors et le territoire d'étude retenu



BILAN DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN EAU POTABLE

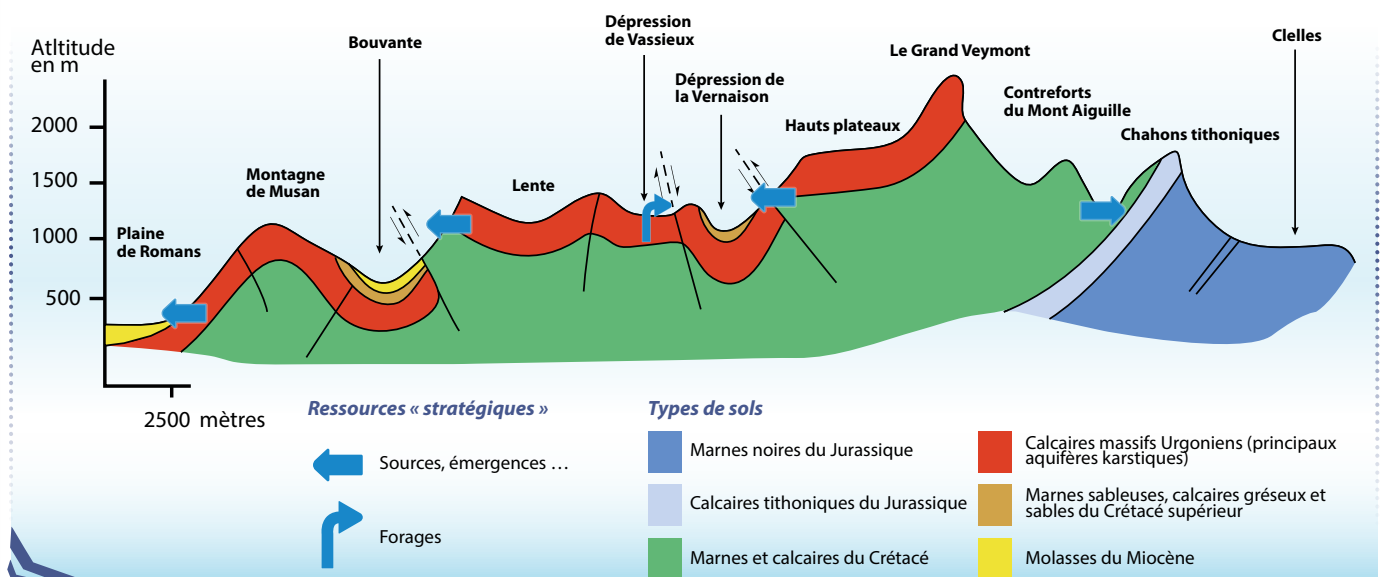
À ce jour, les 2 masses d'eau identifiées comme stratégiques sont sollicitées pour l'alimentation en eau potable du massif : **66,3% des prélèvements AEP du territoire proviennent d'un aquifère de type karstique.**

L'étude des besoins futurs laisse entrevoir une certaine stabilité des besoins en eau potable du territoire à horizon 2035, prenant en compte une augmentation modérée de la population (de l'ordre de 4%).

Cependant, ces prévisions varient en fonction de paramètres tels que l'amélioration des rendements de réseaux et les comportements des consommateurs.

Par ailleurs, les ressources stratégiques sont par définition susceptibles d'alimenter également des territoires voisins, dont les besoins sont également à prendre en compte.

Coupe géologique simplifiée du massif du Vercors



Les aquifères de type karstique: un milieu vulnérable

La structure et le fonctionnement des aquifères karstiques les rendent très vulnérables aux risques de pollutions générés par les activités humaines (pression anthropique).

Au sein d'un karst, les écoulements d'eau souterraine sont rapides et il n'y a pas ou peu de filtration.

La qualité de l'eau est donc fortement liée aux activités de surface présentes sur le bassin d'alimentation.

La sélection des Zones de Sauvegarde (ZS) a été réalisée d'abord sur le **critère quantitatif des ressources identifiées** puis affinée à dire d'expert.

Elle a abouti au choix de **13 Zones de Sauvegarde**, toutes présentant un **fonctionnement de type karstique**:

- **11 Zones de Sauvegarde déjà exploitées (ZSE)**
- **2 Zones de Sauvegarde non exploitées actuellement (ZSNEA)**

Une évaluation de ces Zones de Sauvegarde a ensuite été réalisée selon **six critères notés comme plus ou moins favorables** :

- La productivité de l'aquifère (Pro)
- La qualité de son eau (Q)
- La vulnérabilité intrinsèque (V.I)
- Les pressions anthropiques qu'il subit (P.A)
- Les relations avec le milieu superficiel (R)
- L'exploitabilité (E)

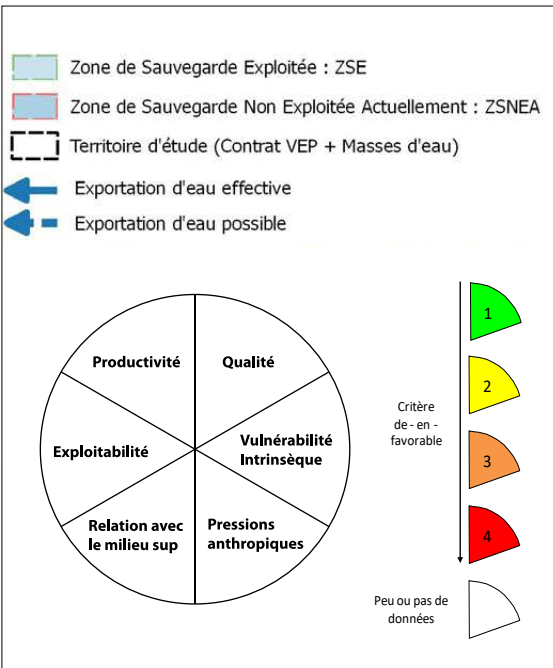
Enfin, au sein de chaque Zone de Sauvegarde, deux types de zonage ont été délimités :

- La **zone de production (Zone 1)**, correspondant aux ressources « stratégiques » existantes (émergences, sources, forages...) ou portions d'aquifère favorables à l'implantation d'un ou plusieurs ouvrage(s) de production.

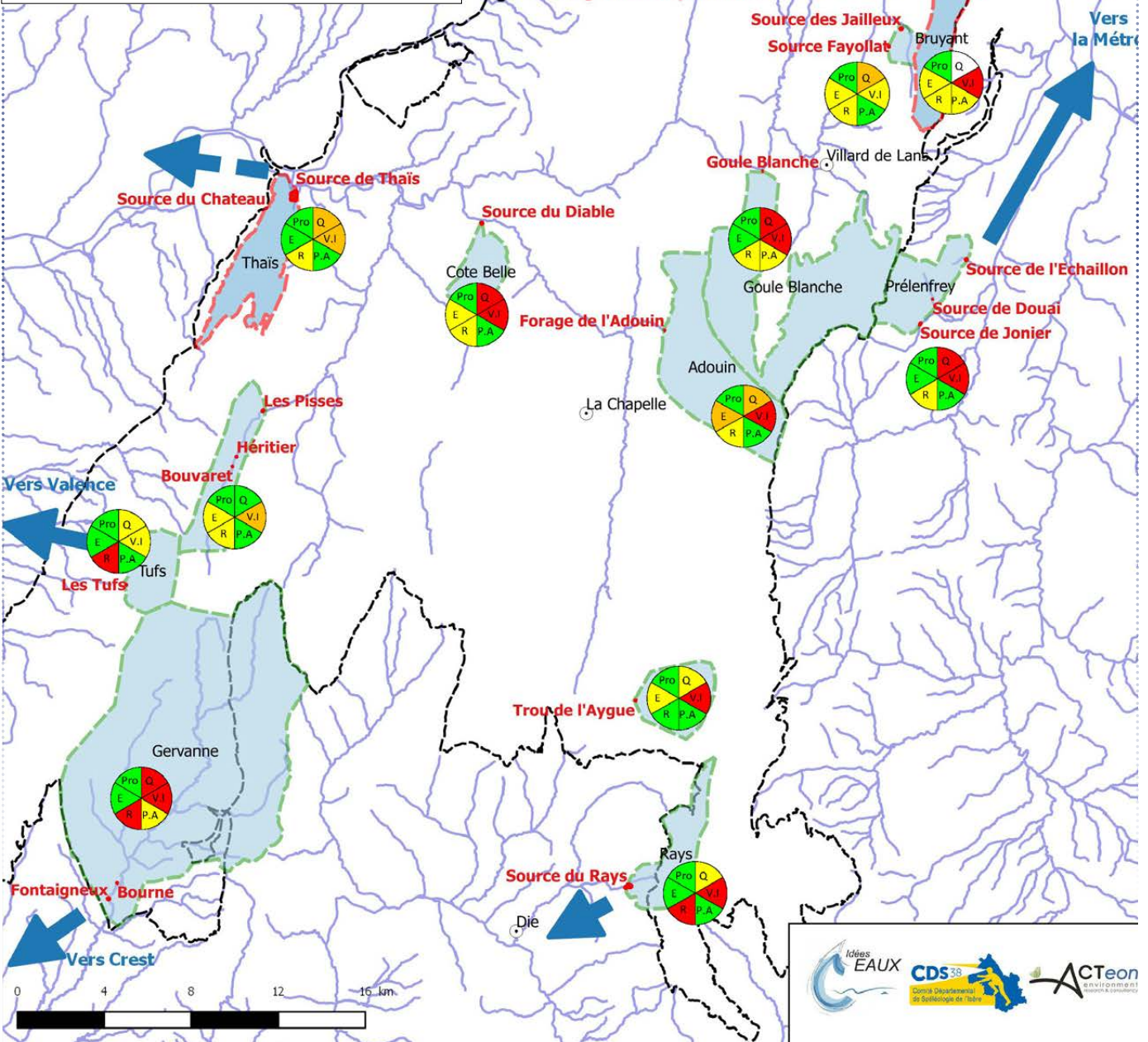
- La **zone d'alimentation (Zone2)**, correspondant au bassin d'alimentation des zones de production. Sur l'ensemble du territoire d'étude, les Zones de Sauvegarde ont une surface comprise entre 0,4 km² et 111 km².

L'emprise cumulée des 13 Zones de Sauvegarde représente 326 km², soit 16 % de la surface du territoire de l'étude.

SYNTHÈSE DES ZONES DE SAUVEGARDE



- Légende :**
- Pro = Productivité
 - Q = Qualité
 - V.I = Vulnérabilité Intrinsèque
 - P.A = Pression Anthropique
 - R = Relation avec le milieu superficiel
 - E = Exploitabilité
 - = Ressources « stratégiques » (sources, émergences, forages...)



UN PROGRAMME D' ACTIONS EN 5 VOILETS POUR PROTÉGER LES ZONES DE SAUVEGARDE

THÉMATIQUE		ACTIONS RELEVANT DU SCÉNARIO DE BASE ET PRIORITAIRES ACTIONS RELEVANT DU SCÉNARIO AMBITIEUX
Amélioration des connaissances		CONN1 : Acquisition de données quantitatives sur les cours d'eau structurants et les ressources stratégiques du massif du Vercors CONN2 : Acquisition de données qualitatives sur les ressources stratégiques du massif du Vercors : réalisation de traçages hydrogéologiques CONN3 : Collecte et valorisation des données acquises
Qualité de l'eau et risques de pollutions	Assainissement	QUALI1 : Inventaires et contrôles de l'assainissement autonome et des stockages de Fioul
	Agriculture	QUALI2 : Sensibilisation de la pratique du pastoralisme sur les zones de sauvegarde QUALI3 : Suivi des pratiques agricoles dans les zones stratégiques
	Domaines skiables	QUALI4 : Suivi des pratiques des domaines skiables dans les zones de sauvegarde
	Pollutions accidentelles	QUALI5 : Gestion d'une pollution accidentelle dans une zone de sauvegarde par différents acteurs
Urbanisme et aménagement		URB1 : Prise en compte des ZS dans les documents d'urbanisme existants ou en élaboration URB2 : Mise en place d'une procédure de vigilance pour les projets soumis à autorisation : intégration des ZS et de leur protection dans les études d'impacts.
Communication		COM1 : Communication sur les résultats de l'étude COM2 : Sensibilisation de l'ensemble des acteurs et particuliers aux pressions et risques sur les ressources stratégiques COM3 : Suivi des démarches en cours pour le renforcement du cadre de la protection des zones de sauvegarde
Gouvernance		GOUV1 : Poursuite des actions initiées par le contrat de rivière Vercors Eau Pure 2 pour la préservation de la ressource en eau dans la nouvelle organisation de gestion du petit et du grand cycle de l'eau GOUV2 : Inscription dans les SAGE voisins des contraintes nécessaires à la protection des ZS sur leur périmètre. GOUV3 : Organisation d'une conférence des EPCI sur le sujet des ressources stratégiques en eau GOUV4 : Création d'une instance ad hoc entre le Vercors et les territoires voisins afin d'assurer la cohérence et la pérennité de la gestion des ressources stratégiques pour l'AEP du Vercors.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Ces actions concernent les collectivités locales au travers de plusieurs de leurs compétences, qui s'attacheront notamment :

- À intégrer les zones de sauvegarde dans leurs documents de planification dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'urbanisme,
- À prendre en compte les zones de sauvegarde et la ressource en eau dans leurs projets d'aménagement,
- À s'assurer de la mise en œuvre effective des périmètres de protection existants.
- À assurer la communication nécessaire sur les zones stratégiques auprès des autres collectivités et des citoyens

INFORMATIONS & CONTACTS



Bertrand Joly
Chargé de mission Eau
et milieux aquatiques

☎ 06 84 96 32 40
✉ Bertrand.joly@pnr-vercors.fr

Parc Naturel Régional du Vercors,
255, chemin des Fusillés,
38250 Lans en Vercors